

Image not found or type unknown



Rétroactivité des CA sur Arrêt maladie après départ entreprise

Par **jean899**, le **14/03/2024** à **19:59**

Bonjour,

J'ai été malade plusieurs mois en 2021 2022, et il semble qu'une loi vient de dire que sur cette période de congé maladie, des CA se sont accumulés et que cela est rétroactif.

https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/social/conges-payes-acquis-pendant-un-arret-maladie-les-patrons-soulages-apres-un-avis-du-conseil-d-etat_AV-202403140131.html
Pourriez-vous s'il vous plaît me confirmer cette information et me dire comment faire pour les réclamer ? y a t'il un recommandé type ?

Vu que j'ai été malade 8 mois environ cela fait quand même si je ne m'abuse 20 jours qui doivent m'être payé au niveau de mon ancien salaire.

Merci d'avance,
Bien cordialement
Jean